

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Charles Brochu
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Camille Auble directeur général et greffier-trésorier ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Monsieur Daniel Braün est absent lors du début de la séance du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Bienvenue par Monsieur le Maire
2. Prise des présences
3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue
4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal du lundi 4 octobre 2021 avec dispense de lecture
6. Correspondance
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. Administration et affaires courantes
 - 8.1 Adoption du Règlement No 581 - Règlement modifiant le règlement numéro 511 constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU), avec dispense de lecture
 - 8.2 Constitution du comité consultatif d'urbanisme et sa composition
 - 8.3 Adoption du Règlement No 582 – Qui remplace le règlement numéro 548 relatif au code

d'éthique et de déontologie des élus municipaux, avec dispense de lecture

- 8.4 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
- 8.5 Entérinement d'embauche de Francesca Lebrasseur au poste de réceptionniste / greffière adjointe – fin de probation
- 8.6 Nomination de représentants pour le comité d'administration de la bibliothèque
- 8.7 Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2022 – FQM assurances
- 8.8 Acceptation de la démission de la coordinatrice des loisirs et des communications
- 8.9 Nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général /greffier-trésorier par intérim de la municipalité du Canton de Cleveland
- 8.10 Autorisations au directeur général / greffier-trésorier par intérim M. Martin Lessard
- 8.11 Autorisations de signature de M. Martin Lessard, directeur général par intérim, concernant les effets bancaires, ordres de paiement et tous documents requis auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François
- 8.12 Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2022 – Demande de participation 2022
- 8.13 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : Règlement No 584 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception
- 8.14 SGMR – Point de dépôt et collecte des arbres de Noël
- 8.15 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 8.16 Dépôt des rapports d'audit
- 8.17 Offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Service de remplacement temporaire DGI
- 8.18 Offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Service en ressources humaines et relations du travail
- 8.19 Intégration des employés dans la grille salariale
- 8.20 Constitution d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
- 8.21 Entérinement d'embauche de Monsieur Rock Daigle au poste de coordinateur des sports
- 9. Développement local et régional**
 - 9.1 Club Kasquad Cœur-du-Québec – Droit de passage VTT
 - 9.2 Club Quad - Demande de renouvellement du droit de passage
 - 9.3 Appui au Cercle de fermières Richmond – Demande de subvention : Programme Nouveaux horizons pour les aînés
- 10. Urbanisme**
- 11. Voirie**
 - 11.1 Adoption du Règlement No 583 - Modifiant le règlement de la voirie numéro 490, avec dispense de lecture
 - 11.2 Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles
 - 11.3 Octroi de contrat à Sani Estrie pour la collecte et l'enfouissement des déchets pour l'année 2022

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

13.1 Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

13.2 Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2021

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-02

Adoption du procès-verbal du lundi 15 novembre 2021 avec dispense de lecture.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

19h34 - ARRIVÉ DE M. DANIEL BRAUN – CONSEILLER DISTRICT # 1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 192 713,49 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 74 511,01 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 1 865 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de

déplacement au montant de 192 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÈGLEMENT NUMÉRO 581

Constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Cleveland juge opportun d'adopter un nouveau règlement constituant un Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a le pouvoir de constituer un tel comité en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Monsieur Fernand Leclerc lors de la session du 15 novembre 2021;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 581 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-07

Constitution du comité consultatif d'urbanisme et sa composition

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 581, intitulé : *Constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU)*;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la création du comité suivant et de nommer les membres tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

URBANISME – RÈGLEMENTATION - DÉMOLITION
M. Fernand Leclerc, conseiller
M. Daniel Braun, conseiller
M. Charles Brochu, conseiller
M. Herman Herbers, maire
Direction générale
M. Jérémy Goorts, citoyen
M. Denis Auclair, citoyen
Mme Orlane Panet, citoyenne

RÈGLEMENT NUMÉRO 582

Qui remplace le règlement numéro 548 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit

adopter un code d'éthique et de déontologie ;

- ATTENDU QUE** le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- ATTENDU QU'** une élection générale a eu lieu le 7 novembre 2021 à Cleveland et que de ce fait, toute municipalité locale doit, avant le 1er mars 2022, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art.13 Loi sur l'éthique).
- ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;
- ATTENDU QU'** un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021, par Madame Sylvie Giroux;
- ATTENDU QU'** un avis public a été publié le 16 novembre 2021;
- ATTENDU QUE** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 582 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-09

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront à la salle du conseil au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland :

CALENDRIER 2022

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

MOIS	DATE
Janvier	10 janvier 2022 à 19h30
Février	7 février 2022 à 19h30
Mars	7 mars 2022 à 19h30
Avril	4 avril 2022 à 19h30
Mai	2 mai 2022 à 19h30
Juin	6 juin 2022 à 19h30
Juillet	4 juillet 2022 à 19h30
Aout	1 aout 2022 à 19h30
Septembre	MARDI 6 septembre 2022 à 19h30
Octobre	3 octobre 2022 à 19h30
Novembre	7 novembre 2022 à 19h30
Décembre	5 décembre 2022 à 19h30

- Les séances du conseil municipal se tiennent le 1^{er} lundi de chaque mois.
- La séance du mois de janvier se tient le 2^e lundi.
- Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance a lieu le jour juridique suivant.
- Lorsque le jour fixé pour une séance ordinaire échoit un jour déclaré férié par la Loi ou par le présent règlement, et que le jour juridique suivant constitue le premier jour non férié du mois, à l'exclusion du samedi et le dimanche, l'assemblée est alors reportée au lundi suivant.
- L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, la séance ordinaire du conseil du premier lundi de novembre est déplacée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.
- Lorsqu'une majorité des membres du conseil est en élection, il ne peut être tenu de séance ordinaire qu'après la *proclamation d'élus* d'un nombre suffisant d'entre eux établissant une majorité au sein du conseil.

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la Loi qui régit la municipalité, ainsi que sur notre site internet et sur notre calendrier des évènements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-10

Entérinement d'embauche de Francesca Lebrasseur au poste de réceptionniste / greffière adjointe

CONSIDÉRANT la qualité de travail exemplaire de Francesca Lebrasseur, depuis son entrée en poste;

CONSIDÉRANT la période de probation de 6 mois étant terminée;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Madame Francesca Lebrasseur au poste de réceptionniste / greffière adjointe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-11

Nomination de représentants pour le comité d'administration de la bibliothèque

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Sylvie Giroux et Madame Audrey Mailhot pour représenter la municipalité du Canton de Cleveland et siéger lors des réunions d'administration de la bibliothèque de Richmond.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-12

Acceptation de la proposition de renouvellement et autorisation du paiement de la facture des assurances MMQ 2022 – FQM assurances

CONSIDÉRANT la proposition reçue par la FQM Assurances;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte la proposition de renouvellement représentée par la facture portant le numéro 3089 de FQM assurances et concernant les assurances générales de la MMQ 2022, le tout selon la description suivante, à savoir :

- La Municipale	19 657,00 \$
- La Municipale Automobile	1 155,00 \$
- Taxes applicables	1 873,08 \$
Total	<u>22 685,08 \$</u>

D'AUTORISER le directeur général de la municipalité du Canton de Cleveland à procéder au paiement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-13

Acceptation de la démission de la coordinatrice des loisirs et des communications

CONSIDÉRANT le courriel reçu de la part de Mme Marie-Claude Juneau Poudrier le 24 novembre 2021;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la démission de Mme Poudrier au poste de coordinatrice des loisirs et des communications à la fin de l'année 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-14

Nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général / greffier-trésorier par intérim de la municipalité du Canton de Cleveland

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à la nomination de M. Martin Lessard au poste de directeur général / greffier-trésorier par intérim de la municipalité;

QUE la nomination soit effective à partir du 13 décembre 2021;

QUE les fonctions, les responsabilités et les devoirs du directeur général / greffier-trésorier par intérim sont ceux qui lui sont attribués par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), notamment aux articles 199 et suivants ainsi que par les autres lois et règlements applicables;

D'AUTORISER le maire, M. Herman Herbers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ladite nomination.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-15

Autorisations au directeur général / greffier-trésorier par intérim
Monsieur Martin Lessard

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Lessard est le directeur général / greffier-trésorier par intérim de la municipalité du Canton de Cleveland (NEQ : 881 342 5186) et qu'à ce titre, il doit obtenir les autorisations nécessaires;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, à agir en tant que responsable autorisé pour l'utilisation de

- tout service en ligne émanant de Revenu Québec ou Revenu Canada;
- QUE** soit ajouté le nom de Monsieur Martin Lessard entant que représentant autorisé actuel au compte clicSÉQUR entreprise;
- QUE** Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et Clic Revenu et, soit nommé responsable des services électroniques;
- D'AUTORISER** Revenu Québec à transmettre à Martin Lessard dans le cadre des fonctions les informations confidentielles, concernant la municipalité du Canton de Cleveland ;
- QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à Martin Lessard, directeur général / greffier- trésorier par intérim, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à Clic SÉQUR et à Clic revenu;
- QUE** le représentant autorisé puisse utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction ;
- QUE** Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim de la municipalité du Canton de Cleveland, soit autorisé :
- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise;
 - À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leurs signatures relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-16

Autorisations de signature de M. Martin Lessard, directeur général par intérim, concernant les effets bancaires, ordres de paiement et tous documents requis auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François

CONSIDÉRANT la nomination de Martin Lessard au poste de directeur général /greffier-trésorier par intérim de la municipalité du Canton de Cleveland;

CONSIDÉRANT QUE le conseil lui donne le droit et l'autorité de signer tous les documents inhérents à sa fonction pour la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, ainsi que toutes autres institutions directement reliées à notre administration municipale;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les autorisations concernant les dossiers de la Caisse Desjardins ou de toutes autres institutions directement reliées à notre administration municipale du Canton de Cleveland attribuées à Monsieur Camille Auble soient aussi attribuées à Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim;

QUE Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, soit autorisé à signer en qualité directeur général / greffier-trésorier par intérim tous les documents susceptibles de l'être par sa nomination;

QUE Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, soit et est par les présentes autorisé, pour et de la part de la municipalité à négocier avec la Caisse Desjardins du Val-Saint-François, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la municipalité seulement, tous les chèques et ordre pour paiement d'argent et pour lesdites fins, les endosser de la part de la municipalité;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés de la part du maire du Canton de Cleveland, et du directeur général / greffier-trésorier par intérim;

QUE Monsieur Martin Lessard soit autorisé à payer par ACCES-D les factures ainsi que les déductions à la source du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada;

QUE Monsieur Martin Lessard est par les présentes autorisé pour la part de la municipalité à recevoir de ladite Caisse Desjardins un état de compte de même que toutes les pièces

justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

D'AUTORISER Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, à demander qu'une carte de crédit VISA Desjardins lui soit émise au nom de la municipalité du Canton de Cleveland avec une limite de crédit de 5 000 \$;

D'AUTORISER Monsieur Martin Lessard, directeur général / greffier-trésorier par intérim, à signer, pour et au nom de la municipalité du Canton de Cleveland les formulaires requis pour donner suite à cette résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-17

Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2022 – Demande de participation 2022

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise la participation au Trio Desjardins 2022 avec un montant de 500 \$ à inscrire dans la liste des dons 2022 lors de l'adoption du budget 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-18

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 584 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception

Madame Sylvie Giroux, conseillère

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 584 intitulé : *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception* sera adopté.

Le projet de règlement No 584 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception est déposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-19

SGMR – Point de dépôt et collecte des arbres de Noël

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à une collecte porte-à-porte dans notre municipalité

pour ramasser les arbres de Noël les 10 et 11 janvier 2022;

QUE les employés de voirie feront la collecte des sapins de Noël aux résidences de la municipalité durant ces 2 jours et les citoyens seront informés en décembre dans le journal de la municipalité « Le Jaseur », à savoir :

« Les sapins devront être déposés à l'entrée de leur cour au plus tard le mardi 11 janvier 2022 avant 7 h A.M. après cette date, les employés n'auront pas l'obligation de retourner sur place pour effectuer le ramassage, si lors de leur passage le sapin n'était pas déposé »

D'AUTORISER un point de dépôt pour les sapins de Noël dans la cour de la municipalité du Canton de Cleveland, disponible jusqu'au 12 janvier 2022 avant 7h A.M., offert aussi aux citoyens des municipalités environnantes.

INFORMATION NUMÉRO 2021-12-20

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 1 décembre 2021 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir :

- De 138 450,70 \$ comprenant les taxes 2021, les droits de mutation, permis;
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 14 090,51 \$ pour l'année 2020.

Le greffier-trésorier confirme qu'un rappel sera envoyé en décembre à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, il confirme qu'au mois de décembre des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui ont un compte à payer pour l'année 2020, pour les aviser du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour ventes pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier avise le conseil qu'une nouvelle liste sera remise à la séance du mois de février 2022 avec la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-21

Dépôt des rapports d'audit

Le directeur général et greffier-trésorier, Camille Auble, déclare que les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland ont pris connaissance des rapports d'audit de conformité d'adoption du budget ainsi que du plan triennal d'immobilisations.

Ces derniers sont déposés lors de la séance régulière du conseil du 6 décembre 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-22

Offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Service de remplacement temporaire DGI

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de la FQM;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de service présenté par la FQM pour le service de remplacement temporaire DGI avec l'option C pour un contrat de 3 mois à 650 \$ plus les taxes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-23

Offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Service en ressources humaines et relations du travail

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la part de la FQM;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de service présenté par la FQM pour les services en ressources humaines et relations du travail.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-24

Intégration des employés dans la grille salariale

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique administrative et salariale lors de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant l'intégration des employés;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les employés de la municipalité soient intégrés dans la grille salariale de la manière suivante :

- Francesca Lebrasseur : classe 5, échelon 1 avec 10 jours de vacances;
- Suzanne Boucher : classe 5, échelon 3 avec un horaire variable de 3 jours semaine / minimum;
- Éric Lavoie : classe 9, échelon 7 avec 10 jours de vacances;
- Jacques Saint-Pierre : classe 1, échelon 8;
- Sylvain Gagnon : classe 6, échelon 5;

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-25

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 7 000 \$.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 000 \$ pour l'exercice financier 2022.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-26

Entérinement d'embauche de Monsieur Rock Daigle au poste de coordinateur des sports

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER l'embauche de Monsieur Rock Daigle au poste de coordinateur des sports pour la municipalité du Canton de Cleveland, et ce, à partir du 1^{er} avril 2022, avec les conditions suivantes :

- Intégration salariale : classe 2, échelon 1;
- 10 jours de vacances non monnayables pour l'année 2022;
- 15\$ de frais de cellulaire remboursé par mois.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-27

Club Kasquad Coeur-du-Québec – Droit de passage VTT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de droit de passage du Club Kasquad Cœur-du-Québec sur certaines routes de la municipalité;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

4 POUR :

M. Daniel Braün, M. Fernand Leclerc, Mme Audrey Mailhot, Mme Sylvie Giroux

2 CONTRE :

M. Charles Brochu, M. Francis Malenfant

DE REFUSER la demande pour l'année 2022;

DE RÉÉVALUER la situation en fin 2022 pour l'année 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-28

Club Quad – Demande de renouvellement du droit de passage

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de renouvellement du droit de passage du Club Quad pour la saison 2021-2022;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER le renouvellement de l'entente introduite par le règlement numéro 540 – *Règlement visant à permettre la circulation du Club Quad de la MRC du Val-Saint-François sur certains chemins municipaux.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-29

Appui au cercle de fermières Richmond – Demande de subvention : Programme Nouveaux horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les aspirations de la municipalité quant aux développements d'activités pour les aînés;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER le Cercle de fermières Richmond pour leur demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour aînés.

RÈGLEMENT NUMÉRO 583

Modifiant le règlement de la voirie numéro 490

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Cleveland juge opportun de modifier le règlement de la voirie numéro 490;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande cette modification;

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Madame Audrey Mailhot lors de la session du 15 novembre 2021;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement numéro 583 soit adopté avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-31

Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour le déneigement du chemin Knowles pour l'année 2021-2022 soit adjugé au prix de 1 900 \$, taxes incluses à Monsieur James Knowles;

QUE les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

16 décembre 2021 950 \$

17 mai 2022 950 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-32

Octroi de contrat à Sani Estrie pour la collecte et l'enfouissement des déchets pour l'année 2022

CONSIDÉRANT le manque de réponse des autres soumissionnaires contactés;

CONSIDÉRANT l'urgence d'octroyer le contrat pour la collecte et l'enfouissement des déchets pour l'année 2022;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour la collecte et l'enfouissement des déchets pour l'année 2022 soit octroyé à la compagnie Sani Estrie;

D'AUTORISER le directeur de la voirie, M. Éric Lavoie, à signer tous les documents relatifs à l'octroi du contrat.

INFORMATION NUMÉRO 2021-12-33

Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité du Canton de Cleveland pour le prochain exercice financier, ainsi que l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 se tiendra le 16 décembre 2021 dès midi (12h00) à la salle du conseil située au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland.

Un avis public a déjà été publié, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-34

Centraide Estrie – Campagne de collecte de fonds 2021

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte de contribuer à la collecte de fonds 2021 d'une somme de 250 \$.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 décembre 2021.

Aucune question reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par le conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-35

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h10.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 aout 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Herman Herbers, Maire

Camille Auble, Greffier-trésorier